



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 41464

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'accès aux soins et à l'indemnisation des porteurs du virus de l'hépatite C. Interpellé par l'Association de défense des victimes de la transfusion sanguine et contaminées par actes médicaux, il constate qu'à ce jour seulement 20 % des malades sont pris en charge par la médecine de ville ou par les hôpitaux publics. Cette infection en constante prolifération ne peut pas rester à l'écart de la politique de santé publique et les malades, à qui des titres d'invalidité sont périodiquement refusés, ne peuvent se voir priver d'une juste et légitime indemnisation. Par ailleurs, le retard pris en matière de prévention et de dépistage contribue à alimenter l'opacité qui règne autour de cette maladie trop méconnue. Il souhaiterait en conséquence qu'elle indique à la représentation nationale les mesures qu'elle entend prendre, tant sur le principe de l'indemnisation que sur la prévention et le dépistage, pour remédier à ces carences.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41464

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 823